

**CORRESPONDANCE DE CATHERINE-BELGIE DE NASSAU  
COMTESSE DE HANAU**

Présentée et annotée par Jean Luc TULOT<sup>1</sup>

--

Le Fonds La Trémoille des Archives nationales de France, à la cote 1 AP 28 conserve cinq lettres de Catherine-Belgie de Nassau, comtesse de Hanau, à sa sœur Charlotte-Brabantine, duchesse de La Trémoille, datées des 24 novembre 1604, 18 septembre 1612, 28 juin 1614, 1<sup>er</sup> novembre 1618 et 28 janvier 1619<sup>2</sup> et le Fonds Rohan-Bouillon dix de ses lettres à sa sœur Elisabeth, duchesse de Bouillon, datées des 21 janvier, 16 février, 6 mai, 19 juin et 2 septembre 1618, 12 et 28 janvier et 9 décembre 1619, 27 avril 1620, 1<sup>er</sup> février et 16 octobre 1621<sup>3</sup>.

Si nous savons que le Fonds Rohan-Bouillon ne conserve qu'une petite partie des lettres qui furent adressées à Elisabeth de Nassau, s'agissant du Fonds La Trémoille qui conserve 180 et 160 lettres de Louise-Juliane et Amélie de Nassau, nous aurions du trouver un nombre de lettres comparable émanant de Catherine-Belgie au lieu de cinq seulement.

Petit nombre dans un premier temps, en plus des hasards de la conservation, m'avait fait penser que Catherine-Belgie n'éprouvait pas envers Charlotte-Brabantine les mêmes sentiments que ses sœurs et qu'elle n'avait pas entretenu une correspondance aussi régulière avec elle et que pour cette raison elle n'avait pas attaché autant d'importance à sa conservation. La transcription (1<sup>er</sup> février 2009) d'une lettre d'Amélie de Nassau à sa sœur Charlotte-Brabantine en date du 2 avril 1608, m'a donné la clé de cet énigme. Amélie dans cette lettre écrivait que Catherine-Belgie :

« me commande vous supplier chère Dame luy pardonner si elle ne vous faicts ses remerciants elle mesme. Vous savez bien le peu de François qu'elle saict, cela donc l'excusera si vous plaict ».

La solution était simple Catherine à la différence de ses sœurs n'avait pas reçue une éducation française et c'est la raison pour laquelle elle ne pouvait écrire couramment à Elisabeth et à Charlotte-Brabantine, se servant comme intermédiaire d'Amélie qui, demeurant en Allemagne, était bilingue, et dans les autres cas usant des services d'un secrétaire sachant le français.

Ce fait par ailleurs permettait de lever l'énigme de l'écriture de ses lettres dont les caractères étaient petits et bien formés comme ceux d'un homme et dont le style qui était également celui d'un homme : concis et sobre, bien loin de celui de Louise-Juliane, Elisabeth et Amélie de Nassau qui écrivent avec liberté à Charlotte-Brabantine de longues lettres farcies de louanges poussées jusqu'à l'hyperbole où elles lui témoignent avec passion leurs sentiments<sup>4</sup>. Les lettres de Catherine-Belgie avaient le caractère des lettres d'un homme parce ce que en fait c'était un homme qui les écrivait pour elle !

***Catherine Belgie de Nassau***

Catherine-Belgie (Catharina-Belgica) de Nassau, comtesse de Hanau, née le 3 juillet 1578 à Anvers, était la troisième fille de Guillaume le Taciturne et de Charlotte de Bourbon-Montpensier<sup>5</sup>. A la différence de ses sœurs Louise-Juliane, Elisabeth, Charlotte-Brabantine et Amélie élevées dans la

---

<sup>1</sup> La transcription des lettres de Catherine-Belgie de Nassau conservées dans le Fonds La Trémoille a été effectuée le 1<sup>er</sup> juin 2008 et celle des lettres conservées dans le Fonds Rohan-Bouillon les 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2008.

<sup>2</sup> Ce fonds contient aussi une lettre de Catherine-Belgie à son neveu Henri de La Trémoille du 18 septembre 1612.

<sup>3</sup> Ce fonds contient également une lettre de Catherine-Belgie à son beau-frère le duc de Bouillon datée du 14 février 1618.

<sup>4</sup> Bernard BRAY, « La louange, exigence de civilité et pratique épistolaire au XVII<sup>e</sup> siècle », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, Avril-Juin 1990, N° 167, 42<sup>e</sup> année, n°2, p. 135-153.

<sup>5</sup> J. C. van der DOES, *Prinsessen uit het Huis van Oranje*, C. J. Terwee, Putten, 1935, p. 88-96.

Religion réformée, elle fut élevée par sa tante Catharina de Nassau, comtesse de Schwartzenburg<sup>6</sup>, dans la religion Luthérienne.

Catherine-Belgie épousa le 24 octobre 1596 à Leeuwarden un Luthérien Philippe-Ludwig de Hanau-Münzenberg, comte de Hanau<sup>7</sup>. Elle lui donna dix enfants : Charlotte-Louise (10 août 1597), Fille (29 juillet 1598, décédée le 9 août 1598), Philippe-Ulrich (2 janvier 1601, décédé le 7 avril 1604), Amélie-Elisabeth (29 janvier 1602), Catherine-Juliane (17 mars 1604), Philippe-Maurice (25 août 1605), Wilhem-Reinhard (20 septembre 1607), Henri-Louis (7 mai 1609), Frédéric-Louis (27 juillet 1610) et Jacob-Johann (28 juillet 1612).

Philippe-Louis de Hanau-Münzenberg lors du voyage qu'il fit en Angleterre pour marier son neveu l'Electeur palatin avec la fille du roi d'Angleterre contracta une mauvaise fièvre dont il mourut le 9 août 1612 à Hanau à l'âge de 35 ans. Il revint à Catherine-Belgie d'assurer la conduite de sa maison.

Catherine-Belgie durant l'été 1617 se rendit à La Haye où elle fut bien accueillie par ses frères et par sa belle-mère Louise de Coligny, mais elle ne put obtenir comme elle l'escomptait l'assurance que la rente annuelle de 3 000 florins qui lui avait donné à sa naissance sur la ville de Lingen continua à lui être versée.

Soucieuse de l'éducation de ses fils, Catherine-Belgie, confia en 1618 l'éducation de son fils aîné, Philippe-Maurice à son frère Frédéric-Henri qui était son parrain, et celle de son second fils, Wilhem-Reinhard au duc de Bouillon. Sa fille aînée Charlotte-Louise resta célibataire et mourut le 15 juillet 1649. Elle maria sa seconde fille, Amélie-Elisabeth le 21 novembre 1619 à Guillaume de Hesse-Cassel, fils du landgrave Maurice de Hesse-Cassel et de sa première femme Agnès de Solms-Laubach.

En 1620, Catherine-Belgie eut le déplaisir de voir le comté de Hanau être envahi par les troupes de l'Empereur. Dans sa lettre du 16 mars 1621, sa sœur aînée, Louise-Juliane, conte comment elle alla voir Spinola pour tenter de diminuer la contribution qu'il avait imposé au comté de Hanau :

« La bonne seur, la contesse, est allé trouver Sepinola en un lieux, qui est à mon jeune fils, qui se nomme Crusenac, où il se tint d'ordinaire. Cela faict bien mal au cœur. Elle veul essayer à l'émouvoir à luy donner sûreté et à diminuer la grande contribusion qu'il luy a demandé. Dieu veille que la payne qu'elle prend luy puisse servir de quelque chose. J'an adtan tout les iour[s] des nouvelles »<sup>8</sup>.

En 1627, Catherine-Belgie envoya sa fille Catherine-Juliane auprès de sa sœur la duchesse de La Trémoille pour qu'elle apprenne les manières de France. Le 4 octobre de cette année son fils, Frédéric-Louis, mourut à Paris à l'âge de 17 ans et son corps embaumé fut porté à Sedan et inhumé dans le temple dans le caveau funéraire que le duc de Bouillon y avait fait creuser en 1621 sous la nef<sup>9</sup>. Son fils aîné Philippe-Maurice épousa le 16 décembre 1627 Sibylle-Christina d'Anhalt-Dessau (1603-1686).

Wilhem-Reinhard mourut le 25 septembre 1630 à Aachen. Catherine-Juliane, épousa le 11 septembre 1631 le comte Albert-Otto de Solms-Laubach qui à son exemple quitta la Religion luthérienne pour la Religion réformée. Henri-Louis mourut le 11 juin 1632 lors du siège de Maastricht et Jacob-Johann le 9 juin 1636 près de Zabern. Son fils aîné mourut prématurément le 3 août 1638.

Au titre de son douaire, Catherine de Nassau avait obtenu le château de Windecken. Un grave différent se produisit entre elle et son fils aîné Philippe-Maurice lorsque celui-ci fut après son mariage mis en possession de ses biens. Ce différent portait sur le montant de la pension de Catherine de Nassau en tant que veuve, les comptes de sa tutelle et résidait aussi dans sa volonté de continuer à diriger la politique du comté. Un traité conclu en 1628, ne put résoudre ce différent. Catherine même

---

<sup>6</sup> Catharina de Nassau (1543-1624), veuve de Günther de Schwarzenburg-Arnstadt (1529-1583), était une sœur de Guillaume Le Taciturne.

<sup>7</sup> Hanau est à une trentaine de kilomètres à l'est de la ville impériale de Francfort-sur-le-Main

<sup>8</sup> Archives nationales, 1 AP 338/119.

<sup>9</sup> Charles MOTCH, " Le curieux destin des cercueils des princes protestants ", *Le Pays Sedanais*, tome XXI, 1999-2000, p. 123-137, p. 126.

ne voulut pas tenir compte de l'avis de la faculté de loi de l'Université de Marburg. Les deux partis irréconciliables firent appel à la Chambre impériale de Spire. Excédé Philippe-Maurice chassa sa mère du château de Hanau. En 1629, il consentit toutefois de lui donner une compensation financière.

A la suite de l'occupation du comté de Hanau en 1634, Catherine se retira aux Provinces-Unies. Elle survécut à ses sœurs Charlotte-Brabantine, Flandrine, Elisabeth et Louise-Juliane et mourut le 12 avril 1648 à Delft.

1

24 novembre 1604 - Brestein  
à Madame la duchesse de La Trémoille<sup>10</sup>

Madame ma seur, ce mot n'est pas pour rafraîchir vos ennuis, à qui ie m'assure la crainte de Dieu avoir sinon arrêté pour le moyers rompu, la violence de leurs cours, mais pour vous tesmoygner que je participe du plus profond de mon cœur à la perte commune que vous avez faite et nous tous en une personne que i'honorois de tout mon pouvoir.

Ie n'entreprendré pas de vous consoler ayant besoing de l'estre moy mesme<sup>11</sup> an un accidant si douloureux, mais ie vous diré seulement ce que par aventure l'effort de votre doulleur n'auroit admis chez vous cest gantelles afflictions. Il fault que notre âme sortant de son siège ordinaire s'eslève plus hault et cherche sa guérison de la mein qui blesse et est capable quant et quant d'adoucir l'amertume de la playe, qui à la vérité semble d'aultant plus grande que la douceur de nostre sentiment s'esloingne pour un tems, jusqu'à ce que la raison contenant vivement le coup face preuve de la vertu que Dieu a coustume de donner à ceus qui le craignent et invoquent.

Chère seur, ie ne fais nulle doute du premier, et quant au second ie ioindray mes veus avec ceux de tous nos parans vers ce grand Dieu, à cette fin qu'augmentant votre piété et vertu il vous octroye la force et la pasiance qu'il vous sait nécessaire et à moy l'heur de vous pouvoir obéir,

Madame ma chère seur an calité de

Vostre bien humble et très affectionnée  
seur à vous fere service.

Catarine Belgie de Nassau.

A Bustein, ce 24 novembre 1604.

Archives nationales, 1 AP 28/108

2

18 septembre 1612 – Hanau  
à Madame la duchesse de La Trémoille<sup>12</sup>

Madame ma seur, Je n'ay jamais douté de la sincérité de vostre affection en mon endroit vous m'en avez tousjour donné des tesmoignages très apparens mesmes en ceste présente occasion où on peult reconnoistre les vrais amys. Ce ne m'est pas peu d'allégement en mes souffrances de voir que vous travaillez tant à me consoler. Madamoyselle d'Orange qui n'a bougé d'auprès de moy depuis mon grand dueil, y contribuant tout ce qu'il luy est possible, en quoy certes elle monstre bien qu'elle m'ayme vrayement une bonne seur, et je luy ay un million d'obligations.

C'est la vérité que j'ay esté si reudement abbatuë que c'est chose au delà de mon pouvoir de me relever de moy mesme. Il fault donc que Dieu y coopère par l'efficace de son St Esprit, je luy en fais mes prières très chaudes et de me faire la grâce de mériter quelque jour avec mes enfans la

---

<sup>10</sup> Lettre de condoléance que Catherine-Belgie adressa à la suite de la mort de son mari Claude de La Trémoille.

<sup>11</sup> Le 7 avril 1604, Catherine-Belgie avait perdu son fils aîné Philippe-Ulrich, né le 2 janvier 1601.

<sup>12</sup> Par cette lettre Catherine-Belgie répond à la lettre de condoléance que sa sœur lui a adressée à la suite de la mort de son mari le 9 août 1612.

bienveillance qu'il vous a pleu me démontrer par la dépêche de ce gentilhomme qui vous dira plus particulièrement l'estat auquel il m'a trouvée.

Je vous remercie bien humblement de ce que vous l'avez daigné envoyer. C'est combler les obligations que je vous ay desjà. Je vous conjure croire que tout ainsy que vous avez esté honorée de feu Monsieur mon mary /2/, ainsy le serez-vous des enfans qu'il m'a laissez et spécialement de moy qui vous seray jusqu'au tombeau,

Madame ma seur,

Vostre bien humble et obéissante seur  
à vous faire service.

Catarine Belgie, contesse de Hanau.

A Hanau, ce 18 septembre 1612.

Archives nationales, 1 AP 28/107

3

18 septembre 1612 – Hanau  
à Monsieur de La Trémouille  
duc de Thouars<sup>13</sup>

Monsieur mon neveu, Vous me tesmoignez d'abondant  
vostre bon naturel en ce que vous vous esforcez de me consoler en ma tristesse. Je vous en ay  
beaucoup d'obligation et vous en remercie bien humblement, vous supliant me continuer et à mes  
enfans l'honneur de vostre amityé et croire que je ne manqueray de mon costé de vous honorer et  
aymer chèremant et de les faire soigneusement nourrir au désir de vous rendre bien humble service  
selon qu'ilz sont obligez par la proximité du parentage. Je prie Dieu de toutes mes affections vous  
bénir.

Monsieur mon neveu, je suis.

Vostre bien humble tante à vous faire  
service.

Caterine Belgie, contesse de Hanau.

De Hanau, ce 18 septembre 1612.

Archives nationales, 1 AP 28/109

4

28/18 juin 1614 - Hanau  
à Madame la duchesse de La Trémouille

Madame ma seur, j'ay sceu au retour du Sr. Masan l'estat de vostre bonne santé dont je loue  
Dieu de tout mon cœur faisant mes prières à sa divine bonté de vous y continuer longement le dit  
Masan m'a bien référé que vous luy avez fait l'honneur de luy despartir vos sages avis sur ce que je  
luy avois donné charge de proposer je vous en ay un million d'obligation vous supliant me faire tant  
de faveur que d'achever les bienfaits que vous avez commencez en ceste affaire d'Angleterre et  
prendre la peine de me mender au retour de Monsieur Edmund, Ambassadeur du roy d'Angleterre, ce  
qu'il juge dudit affaire et s'il croit nécessaire que j'y envoie ou de quelle façon j'auray à m'y  
gouverner pour ce que d'un costé je ne désirerois pas faire perte de la despense qu'il convient à tel  
voyage aultre le temps et la peine qui employroit celui que j'y depescheroit mais d'ailleur quand je  
me resouviens combien feu Monsieur mon cher mary avoir à cœur de faire pourvoir nostre pauvre  
petit filz de quelque bénéfice en Angleterre et combien sérieusement il me l'avoit recomendé au lit de  
sa mort.

---

<sup>13</sup> Par cette lettre Catherine-Belgie répond à la lettre de condoléance que son neveu Henri de La Trémouille lui a adressée à la suite de la mort de son oncle.

Je suis contrainte d'employer tous ceux que je say m'ay>> à me donner quelque expédient pour y parvenir vous estant donc Madame ma seur l'une des principales cela que j'onore le plus que je say en cela seconder l'intention de feu Monsieur mon mary. Sur ceste assurance, je ne fais de vous estre importune spécialement à ce sugget, faisant par vostre /2/ moyen la mesme très humble prière à Monsieur le duc de Boullion, que je say estre bien voulu en Angleterre et ne menquer l'occasion de m'y pouvoir ayder, vous suppliant très humblement pardonner à une personne qui se réputera tousjours à beaucoup d'honneur de vous pouvoir randre bien humble service et à Messieurs vos enfans.

Je m'estois bien promis le contentement de voir icy Monsieur le duc de La Trimouille<sup>14</sup>, à son retour de Kaiserslautren, mais à ce qu'on me mande d'Heidelberg, où il a fort bien paru, il a tiré droit à Stucart<sup>15</sup>. Je luy eusse tesmoigné par la plus dingne réception qu'il m'eust esté posible de luy faire combien vous honore et chérit,

Madame ma seur,

Vostre bien humble et très affectionnée  
seur à vous faire service.

Caterine Belgie, contesse de Hanau.

A Hanau, ce 28/18 juin 1614.

Toute ma petite troupe, qui se porte bien Dieu mercy, vous baise très humblement les mains et vous supplie leur daigner continuer l'honneur de vostre bienveillance.

Archives nationales, 1 AP 28/110

## I

21 janvier 1618 – Hanau  
à Madame la duchesse de Bouillon

Madame ma chère sœur, j'ay appris avec beaucoup de joye et de contentement que le bon Dieu vous avoit ramenée heureusement à Sedan près de Monsieur le duc vostre mary et de Messieurs vos enfans de quoy je loue sa divine Majesté de tout mon cœur et luy fair mes prières très ardentes pour la continuation du contantement que vous en possédez m'assurant que vous avez trouvé toute vostre chère compagnie en très bonne santé ainsy que je le souhaite du plus profond de mon âme.

Vous aviez sceu que je fait au voyage l'esté passé en Hollande ou j'ay eu l'honneur de veoir Madame nostre belle-mère, Messieurs noz frères et autres parens avec tant d'allégresse qu'il ne se peut dire davantage. J'en suis revenue sur la fin de cest année et ay esté depuis à Heidelberg veoir Leurs AA et Madame l'Electrice nostre chère seur qui m'a donné quelque espérance que vous pouviez venir au baptême d'Heidelberg. Je m'en esjouys bien fort et espère d'avoir l'honneur de vous voir, cepandant que serez en ce pays et remetz à ceste chère entre-vue tout le reste ce que j'aurois à vous dire vous suppliant ma faire la faveur d'asseurer Monsieur vostre mary de la durée de ma dévotion à le servir. Je vous baise bien humblement les mains vous assurant que ie suis de tout mes affections,

Madame ma seur,

Vostre bien humble seur à vous faire  
service.

Caterine Belgie, contesse de Hanau.

A Hanau, ce 21 de janvier 1618.

Archives nationales, 273 AP 180/CBN/01

## II

---

<sup>14</sup> Henri de La Trémoille comme tout jeune gentilhomme de bonne maison avait entrepris son Grand Tour d'Europe qui le mènera en Allemagne, Autriche, Bohême, Italie du Nord et Suisse.

<sup>15</sup> Stuttgart capitale du duché de Wurtemberg.

14 février 1618 - Hanau  
à Monsieur le duc de Bouillon

Monsieur mon frère, pardonnez moy si je prends la hardiesse de vous importuner de ces lignes et de vous dire que je me trouve sy fort empêchée à bien faire nourrir mes fils, qu'en ceste anxiétude je ne puis après Dieu avoir mon secours à personne qu'à Messieurs mes plus proches et encor à ceux qui me font honneur de m'aymer, comme je suis très assurée de vous, Monsieur, que je supplie très humblement me vouloir tant obliger que de recevoir pour un couple d'années vostre fillieul Wilhem-Reinhart seulement avec 2 personnes désirant extrêmement qu'en cest âge et maintenant qu'il est temps de le plier. Il soit en bonne eschole comme le vostre et dont les bons effets paroissent pour le présent en tant de jeunes seigneur au grant bien du publicq. Je say bien que c'est passer les bornes que de vous requérir de ceste incommodité, vous ayant desjà tant d'obligations d'ailleurs, mais la néssecité m'astraint d'avoir mon recours à vous. Monsieur le prince Henry mon frère me favorisant de prendre son fillieul avec mesme suytte /2/. Je m'estimerois très heureux de vous pouvoir rendre service très humble ce que je feray toujours de toutes mes affections de laquelle je prie Dieu vous sonderser très heureusement et longuement et moy en l'honneur de vos bonnes grâces estant,

Monsieur mon frère,

Vostre bien humble et obéissante seur à  
vous faire service.

Caterine Belgie, contesse de Hanau.

A Hanau, ce 14 de febvrier 1618.

Archives nationales, 273 AP 180/CBN/02

### III

14 février 1618 – Hanau  
à Madame la duchesse de Bouillon

Madame ma chère seur, il n'y a geurres que je vous escrivois m'esjouissant de vostre heureux retour à Sedan. Je m'estois bien promise l'honneur de vous voir sy vous fussiez venue à Heydelberg et regrette mon malheur d'en estre frustrée puisque je suis certaine que vous eussiez pris la pesne de venir jusques icy. Je vous eusse supplié de vive vois ce que je faicts maintenant par escrit me faire la faveur d'accepter mon fils Wilhem-Reinart pour une couples d'années avec 2 personnes, me trouvant plus empêchée à m'acquitter de mon devoir en l'éducation de mes fils qu'en chose quelconque, ainsy que j'ay escrit à Monsieur le duc vostre mary, me promettant de vos bons naturels que vous m'excuserez de la franchise que je prends en vostre endroit. Je vous conjure croire que je m'efforcera de vous rendre service très humble et à Messieurs vos enfans et que j'en rechercheray très sogneusement les occasions demeurant toute ma vie,

Madame ma chère seur,

Vostre bien humble et obéissante seur à  
vous faire service.

Caterina Belgie, contesse de Hanau.

A Hanau, ce 14 febvrier 1618.

Archives nationales, 273 AP 180/CBN/03

### IV

6 mai 1618 – Hanau  
à Madame la duchesse de Bouillon

Madame ma seur, je remetz au Sieur de Masan, que j'envoye conduire mon fils à Sedan, de vous assurer fort particulièrement de mon zèle à vostre service, obligé à cela par tant de vos bienfaits que je ne le vous puis assez exprimer et d'abondant par celui de dégnier recevoir mon fils Wilhem-Reinhart si libremant. Je vous jure, Madame ma chère seur, que je ne say quel remerciement vous en faire, me sentant déchargée et soulagée d'un grand fardeau que de bien faire nourrir mes fils, comme

ie say qu'il peut estre en vostre Maison, à quoy je ne puis pas capable principalement selon l'intention de feu Monsieur leur père qui les a destinez à l'avancement de la gloire de Dieu et à la vertu.

Monsieur mon frère le prince Henry me fait aussy l'honneur d'an prendre un, c'est à dire son fillieul. Je luy ay donné son petit esquipage et luy enverray tous les demy ans aux foires de Francfort suivans les bons advis que j'auray de vous ce qu'il sera de besoing, ayant faict donner de l'argent à son vallet de chambre pour ses petites nessécités journalières. Je n'ay besoing de vous le recommander sachant bien que vous faites l'honneur de l'aymer /2/, comme j'honore Messieurs vos enfans, à quy je désirerez de tout mon cœur rendre service et que je vous supplie de croire et que je n'aurais jamais d'autre butt que de vous faire prestre que je suis et seray toute ma vie,

Madame ma chère seur,

Vostre bien humble et très fidelle seur à  
vous faire service.

Caterine Belgia, contesse de Hanau.

A Hanau, ce 6 de mai 1618.

Archives nationales, 273 AP 180/CBN/04

## V

19 juin 1618 – Hanau  
à Madame la duchesse de Bouillon

Madame ma chère sœur, je ne vous puis exprimer l'extrême obligation que je vous ay de tant de faveur qu'il vous a pleu me despartir et d'abondant par le bon accueil que vous avez voulu faire à mon fils ainsy que le Sr. de Masan m'en a référé toutes les particularités. Je ne me puis maintenant aqueter que d'un très humble remercement et vous protester que je m'efforceray par toutes voyes à vous tesmoigner ma gratitude. Je feray pour les habits de mon dit fils ainsy que vous m'avez fait dire croyant voirement qu'il n'y aura pas plus de despense et beaucoup moins de peine à en trouver les assortiments. J'ay esté très ayse aussy /2/ d'apprendre par mesme moyen que Monsieur le duc et vous avec Messieurs vos enfans se portent tous bien. Ils sont sy extrêmement bien nourris et sy sages à ce que m'a dit ledit ..., dit Sr. Masan qu'il ne peut rien à l'esgal deux aussy n'ont il garde d'estre autrement en sy bonne eschole et nourriture où ils sont. Je vous supplie me croire tousjour pour,

Madame ma chère seur,

Vostre bien humble et très fidelle seur à  
vous rendre service.

Caterina Belgia, contesse de Hanau.

A Hanau, ce 19 de juin 1618.

Archives nationales, 273 AP 180/CBN/05

## VI

2 septembre 1618 – Hanau  
à Madame la duchesse de Bouillon

Madame ma chère sœur, j'ay esté extrêmement ayse de recevoir de vos nouvelles et d'apprendre vostre bonne disposition. Dieu vous y vellie longuement préserver. On m'avet méné qu'estiez allé boire des eaux à Spa c'est pourquoy j'ay un peu différé à vous escrire et vous rendre encore bien heumbles grâces du soing qu'il vous plait prendre de mon fils, honneur que j'estime autant que chose du monde. Dieu luy face la grâce de se rendre capable, au moins qu'il vous puisse rendre et à Messieurs vos enfans le très humble service qu'il vous doit et c'est à quoy je l'exhorte tousjours et qu'il vous rende toute[s] sortes d'obéissance et de respects.

Je suis bien marie d'apprendre l'indisposition de Madame de La Trimouille nostre sœur. J'espère puis qu'elle a entrepris le voyage d'Hollande qu'elle sera en meilleure estat. Dieu le veilles

et qu'elle puisse mettre bonne fin à nos affaires. Je ne faudray de me conformer selon Madame l'Electrice au consentement qu'elle luy enverra.

Je croy que, Madame ma seur, que vous saurez bien que mon voyage est différé jusques à une meilleure et tranquille saison à cause des troubles qui sont maintenant en Bohême /MG1P/. Dieu par sa grâce veille tout moyenner à une bonne paix, mais il y a bien plus / d'apparence d'une fort grande guerre, comme j'ay appris encore aujourd'huy d'un des gens de mon futur beau-fils<sup>16</sup>, qu'il m'a envoyé. J'ay envoyé l'advis du médecin qui / cognoit le naturel de mon fils. Je ne doute pas qu'il /2/ l'aye desjà délivré. Vous avez trop de soins de luy, Madame ma chère seur, et moy je vous en auray toute ma vie un million d'obligation pour vous en rendre toute sorte de services biens humbles et de cœur et d'affection et de vous honorer parfaitement comme doit,

Madame ma chère seur,

Vostre bien humble, très affectionnée  
seur à vous faire service.

Caterina Belgia, contesse de Hanau.

A Hanau, ce 2<sup>e</sup> de septembre 1618.

Je vous supplie /MH1P/, Madame la chère seur, me permettre de baiser les mains bien humblement à Messieurs vos enfants. Je nourris les miens en dévotion de leur rendre service très humble.

Archives nationales, 273 AP 180/CBN/06

5

1<sup>er</sup> novembre 1618 - Hanau  
à Madame la duchesse de La Trémoille

Madame ma chère seur, je m'esjouis infiniment de vous savoir en bonne disposition comme j'ay veu par vostre lestre du 20 octobre, je mestez bien représenté qu'en ceste saison sy fâcheuse vous ne pourriez pas acheminer nos affaires communes au butt désiré, mais puisque ce n'estet pas le principal sugget de vostre voyage. Il en faut avoir patience et attendre que Monsieur le prince d'Orengé, nostre frère<sup>17</sup>, est plus de plus de relâche en ses très grandes occupations auxquelles il fait bien parestre qu'il est aussy grand homme d'estat que geurier. Dieu le veille conserver longues années.

Vous avez très bien fait de mestre Monsieur mon neveu en ces quartiers là, il y pourra bien apprendre et en sy bonne eschole tout ce qui est du devoir de son semblable. Mon fils<sup>18</sup> n'est pas sy sage que vous me dites, et crains bien que Madame la princesse et Monsieur le prince Henry ne luy donnent trop de liberté et qui ne set trop bien, car ses gens ne se peuvent assez louer /2/ du bon traitemant et de l'honneur qu'ils y reçoivent. Je l'ay dédié, avec tous mes autres enfants, entièrement à vostre service. J'espère qu'à vostre retour à Sedan, mon aîné aura l'honneur de vous y voir. Vous le trouverez encore bien neuf mais les bonnes instructions qu'il y recevra le rendront plus sage moyennant la grâce de Dieu. Je le prie pour vostre santé vous baisant très humblement les mains estant,

Madame ma chère seur,

Vostre très humble et très affectionnée  
seur et servante.

Catarine Belgie, contesse de Hanau.

A Hanau, ce premier novembre 1618.

Archives nationales, 1 AP 28/111

---

<sup>16</sup> Catherine-Belgie de Nassau projetait alors de marier sa seconde fille, Amélie-Elisabeth, avec un seigneur de Bohême.

<sup>17</sup> Désormais Maurice de Nassau, à la suite de la mort de son frère aîné Philippe-Guillaume.

<sup>18</sup> Philippe-Maurice de Hanau, fils aîné de Catherine-Belgie de Nassau, que Maurice de Nassau avait pris sous son aile.



VII

12 janvier 1619 – Hanau  
à Madame la duchesse de Bouillon

Madame ma chère seur, je crois bien que mon fils n'aye deceu vostre attante et l'opinion que vous aviez de luy qui est encore sy mal nourry que sans l'espérance que j'ay qu'il s'amendera de ses imperfections et beaucoup mieux en vostre ville qu'en nul autre endroit que je sache je n'eusse osé l'envoyer vers vous et m'asseure que vous et Madame la duchesse de La Trémoille le trouverez bien lourd. On m'asseure qu'il est fort grand pour son aage, mais je say bien qu'il est beaucoup devancé de Monsieur vostre fils en tout autre chose, c'est la bonne nourriture que Messieurs vos enfants reçoivent où ils sont outre leur bon naturel.

Madame ma chère seur, Monsieur vostre mary et vous /2/ nous faites trop d'honneur et de faveur de tesmoigner à mes enfants tant de bien veillance que vous faites et vous empecher de tant de personnes qui ne sont ginutiles et en charges ils degénereroyent s'ilz ne vous honoraient en eschange mille fois plus que moy qui vous en dis très humbles actions de grâces, vous protestant que je ne perdray jamais la mémoire de vos bien faits. J'envoye l'advis de nos médecins touchant mon fils à son gouverneur et vous supplie me tenir tousjours pour,

Madame ma chère seur,

Vostre bien humble et obéissante seur à  
vous faire service.

Caterina Belgie, contesse de Hanau.

Ce 12 janvier 1619.

Archives nationales, 273 AP 180/CBN/07

6

28 janvier 1619 – Hanau  
à Madame la duchesse de La Trémoille  
à Sedan

Madame ma chère seur, ayant appris de Madame l'Electrice et de Madame la duchesse, la duchesse de Bullion, ma seur, la recherche que Monsieur vostre fils a faicte de Mademoiselle sa fille et comme vous désirez d'allier encore plus estroictement vos maisons, je vous ay bien voulu tesmoigner Madame, ma chère seur, combien je participe à vostre contentement et faits mes vœux très ardens à ce bon Dieu qu'il veille bénir en toutes façons vos saints désirs et vous en donner autant de contentement que je vous en souhaite de tout mon cœur.

Je vous ay importunée de mes lettres lorsque vous estiez à Bruxelles. Je ne say sy vous les avez reçues. Mon fils m'a mandé de Hollande que vous /2/ luy avez tant fait d'honneur, il se promet bien d'estre honoré de vos bonnes grâces comme vous l'avez fait d'un beau présent. Je vous en rends un million de remerciements bien humble, vous suppliant de croire que je le nourriray comme aussy toute les autres en dévotion de vous rendre, et à Messieurs vos enfants toutes sortes de service[s] très humble[s], je m'estimeray tousjour fort heureux de vous en rendre de très fidelle[s], estant toute ma vie,

Madame ma chère seur,

Vostre bien humble et obéissante seur  
à vous faire service.

Catarine Belgie, contesse de Hanau.

A Hanau, ce 28<sup>ème</sup> janvier 1619.

Archives nationales, 1 AP 28/112

VIII

9 décembre 1619 – Hanau  
à Madame la duchesse de Bouillon

Madame ma chère soeur, vous avés sans doubtte appris par le moyen de Madame ma seur, la princesse palatine, comme il pleut à Monsieur le Lantgrave Maurice l'esté dernier de venir icy et que ce peu de temps qu'il y fust il ietta les yeux sur ma fille puisenné<sup>19</sup> pour Monsieur son aîné que l'affaire en estant venu si avant qu'il accorda la foyre dernière et du mariage et du iour de l'accomplissement d'iceluy au 20 du mois passé où nous sommes acheminés et s'est le tout passé heurement à Cassel, Dieu mercy. Nous en sommes revenus il y a quelque iour ayant laissé au dit lieu la nouvelle mariée dont ie vous ay bien vouslu donner advis m'assurant que nous faisant l'honneur de nous aymer et affectionner commes vous faites, vous participées à nostre contentement et trouverés en ce /2/ mariage puis que j'espère que non seulement nos maison[s], mais aussy tout ce qui nous appartien[t] ne recevra que de l'honneur de ceste grande alliance. Pour le mois, Mesdames mes auters soeur [s] et Messieurs nos ferres à qui j'en feis parler l'ont iuge ainsy. Je vous supplie, Madame ma chère seur, ne trover mauvais que ie vous en ay plustot donné advis, la distance des lieux en est cause<sup>20</sup> qui ne m'enpêchera iamais à vous rendre toutes sortes de service avec autant de zelle que pourriés désirer.

Madame ma chère seur de

Vostre bien humble et ters affectionné[e]  
seur à vous fair[e] service.

Caterine Belgie, contesse de Hanau.

A Hanau, ce 9 décembre 1619.

Archives nationales, 273 AP 180/CBN/08

## IX

27 avril 1620 – Hanau  
à Madame la duchesse de Bouillon

Madame ma chère seur, j'ay esté sy heureusse de recevoir une de vos chères lettres et m'esjouis de tout mon cœur d'apprendre par icelle que vous estes en bonne disposition souhaitant infiniment que vous vous puissiez bien tost rapprocher de nous. Je n'ay point mis en doubtte, Madame ma chère seur, que vous participeriez à mon contentement touchant le mariage de ma fille, lequel Dieu mercy est fort heureux car elle est chèrement aymée de Monsieur son mary et de Monsieur son beau-père. J'ay eu ce contenment de le voir ceste foire passée, car Monsieur le lantgrave Guillaume a esté icy. Nous sommes allés et revenus ensemble de Francfort. Il y a environ /2/ 8 jours qu'il[s] sont partis d'icy et s'en sont retournés à Cassel, car il se tient encore auprès de Monsieur son père.

Vous avez trop de soing, Madame ma chère seur, de mon petit. Je suis infiniment ayse d'apprendre qu'il se fassonai. C'est à vous à qui j'en doibts rendre grâces et à Monsieur vostre mary, cela provenant de vostre bonté. Je ne sais par quel moyen je me pourray revenger de l'honneur et bien faits qu'il vous plait de me tesmoigner et au miens car j'en faits telle estat que toutes mes paroles ne serayent suffisantes de vous en rendre le très humble remercement que je dois. Je ne souhaite que d'estre sy heureusse de vous faire parester par quelque bien humble service l'obligation que je vous ay à Monsieur vostre mary et toute vostre Maison.

Moy et les miens sommes tellement astraits /3/ à vos bienfaits que sur toute chose nous devons rechercher les occasions de les mériter. Je vous supplie de croire Madame ma chère seur qu'il n'y a rien où je m'employeray avec telle passion qu'à vous rendre toutes sortes de devoirs et fidelles succés et ce avec autant d'affection que je suis et seray toute ma vie,

Madame ma chère seur,

---

<sup>19</sup> Amélie-Elisabeth de Hanau, née le 29 janvier 1602.

<sup>20</sup> Elisabeth de Nassau après avoir mené sa fille aînée à son mari à Thouars était désormais à Turenne.

Vostre bien humble et très affectionnée  
seur à vous faire service.

Caterina Belgia, contesse de Hanau.

De Hanau, ce 27 d'avril 1620.

Archives nationales, 273 AP 180/CBN/09

X

1<sup>er</sup> février 1621 – Hanau  
à Madame la duchesse de Bouillon

Madame ma chère seur, je me promets bien que vous me ferez l'honneur de croire que je participe de toutes mes affections au contentement qu'avez reçu par l'heureuse délivrance de Madame votre fille et de qu'il a pleu à ce bon Dieu vous resjouir d'un petit-fils<sup>21</sup>. Je le supplie, Madame ma chère seur, que non seulement vous ains aussy la mère en puisse recevoir toutes sortes de contentements et de joye. Vous aurez aussy sens doubte appris de Madame la princesse platine nostre chère seur que Dieu m'a aussy donné une petite-fille<sup>22</sup> et m'assure, Madame ma seur que faisant l'honneur de m'aymer vous vous resjouirez avecques moy qu'il vous est nay une petite servante davantage /2/ ceste bonté divine nous a rendu toutes 3 grand mères en un mesmes mois 8 jours l'une après l'autre je le supplie qu'il les veille bénir de telles façons qu'il[s] puissent croistre en se crainte.

Cependant, Madame ma chère seur, je vous feray mes doléances des peines et craintes assiduelles où je me trouve desjà quelque temps à cause de la guerre ayant l'armée impériale à nos portes qui ruinent et gastent tout nostre pays et qui avec cela me demendent une fort grande somme pour contribution que je ne say presque ce que je doibts faire sinon de prier ce bon Dieu me vouloir donner patience et suciter quelque bon moyen que nous puissions vivre en paix. Nous craignons tous les jours pis et d'estre du tout assailly. Sy Dieu pas sa grande /3/ bonté n'a pitié de nous je m'assure, Madame ma chère sœur, que comme l'une des nouvelles vous esjouy, l'autre vous apportera du marrisement puis que vous vous pouvez bien imaginé en laquel extrémité je me trouve et je suis assuré[e] que me faisant l'honneur de m'affectionner comme vous faictes vous me plaindrés vrayement de me savoir en ceste extrémité, cependant je vous suppliray bien humblement de croire que je ne menqueray cependant jamais à vous rendre tous les humbles et fidelles services que je vous doibts et obéir à vos commendements quand il vous plaira de m'en honorer, vous protestant de demeurer inviolablement,

Madame ma chère seur,

Vostre bien humble seur et très  
affectionnée seur à vous faire service.

Caterine Belgie, contesse de Hanau.

A Hanau, ce 1<sup>er</sup> febvrier 1621

Archives nationales, 273 AP 180/CBN/10

XI

16 octobre 1621 – Hanau  
à Madame la duchesse de Bouillon

Madame ma chère soeur, j'ay eu l'honneur et contentement d'apprendre de vos nouvelles par celle qu'il vous a pleu m'escire du 19<sup>ème</sup> de ce mois, loué Dieu d'y apprendre vostre bon portement et de Messieurs vos enfants, mais supplie ceste divine bonté que les gouttes que vous me dittes avoir

---

<sup>21</sup> Marie de La Tour d'Auvergne avait donné le jour le 17 décembre 1620 à Thouars, sur les 6 heures et demie du matin à son premier enfant un fils qui fut prénommé Henri-Charles. Il reçut alors le titre de prince de Talmont qu'il porta jusqu'en 1648, année où il prit le titre de prince de Tarente.

<sup>22</sup> Amélie-Elisabeth de Hanau avait donné le jour le 24 novembre 1620 à Cassel à son premier enfant, une fille qui fut baptisée le 6 janvier 1621 et nommée Agnès. Elle mourut prématurément le 20 août 1626.

prise à Monsieur vostre mary ne soyent de durée, ains que le mal en soye desia fort passé. Je le plains certes infiniment de l'en savoir incommodé et vous Madame ma chère seur de l'affliction que cela vous donne ne doubte[s] point que Dieu exaucera mes vœux /2/ pour vostre prospérité et de tout ce qui vous est cher. Nous vivons icy en un tamps plains de missère à cause de la gerre.

Les affaires ont esté bien mal au Palatinat, mais on croit que l'armée du comte de Mansfelt qui y est arrivée les redresseront un peu. Dieu le veuille. On dit qu'il vient aussy quelque trouppes de secours qui passeront comme je croy par nos terres et lors il faut que je souffre au double de l'armée espagnolle quant on leur donne le passage libre ou tous les princes esclesiastiques sont contraints de le faire, mais il [s] nous en veulent bien plus qu'à d'autres. Je croy que l'honneur que nous advons d'estre sy proche à ceste maison y sert de beaucoup.

Je plains bien Madame nostre bonne princesse de tant /3/ d'affliction qu'elle reçoit maintenant, mais je ne doute pas que Dieu la rebénira au double. Il faut que je vous die aussy, Madame ma seur, que Dieu avoit donné un fils à ma fille la lantgravine<sup>23</sup>, mais qu'il l'a retiré incontant le landemain après sa naissance de façon que la joye n'a geures duré[e]. Elle est accouchée bien 6 sepmaines plustost qu'elle ne panset et savet tousiours porté extrêmement bien durant sa grossesse. Il faut recevoir tout ce bras puissant lequel je supplie de vous conserver heureusement et vous bien humblement de croire que tout mon désir est de vous faire prestre par toutes sortes de service très humbles que vous ne pourrez estre honorée sy chèrement de personne que de

Madame ma seur,

Vostre bien humble et obéissante seur à  
vous faire service.

Caterine Belgie, contesse de Hanau.

Ce 16 octobre 1621.

Archives nationales, 273 AP 180/CBN/11

- § -

Jean Luc TULOT, F 22000 SAINT-BRIEUC, 1er mars 2009

---

<sup>23</sup> Amélie-Elisabeth de Hanau avait donné le jour le 24 septembre 1621 à son second enfant, un fils, Maurice, décédé le lendemain.